

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION
TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB051
Intitulé	(Interreg V-A) FR - France (Mayotte/Comores/Madagascar)
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

Non validé

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	8
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	8
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.3D	8
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.3D.1.....	9
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.3D.2.....	10
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.9A	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.3.....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.4.....	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.5.....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.10A	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.10A.6.....	16
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.(D) ASSISTANCE TECHNIQUE.....	17
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	18
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	19
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	19
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	20
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	21
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	22
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	22
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	23
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	25
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	25
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	27
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	28
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	29
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	30
8.1. GRANDS PROJETS	30
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	30
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	30
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	30
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	31
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	32
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	33
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	34
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	34
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET	

LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	35
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	36
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	37
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	38
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	39
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	39
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	41
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	42
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	42
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	43
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)	44
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	45
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	46
14. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	47
DOCUMENTS	49
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	50

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le programme de coopération transfrontalière Interreg V Mayotte-Comores-Madagascar a été approuvé par la Commission Européenne en novembre 2015, suite à l'adhésion de l'Union des Comores au programme en juillet 2015.

Suite au souhait émis par les autorités malgaches à prendre part au programme le 3 octobre 2017, les membres du secrétariat conjoint du programme se sont réunis pour la première fois à La Réunion en marge du comité de suivi du programme Interreg V de novembre 2017 en présence des représentants du département de Mayotte et de l'Ambassadeur de l'Union des Comores avec l'appui de la région Réunion. Cette rencontre a permis d'amorcer une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre opérationnelle du programme au cours de l'année 2018.

Ainsi, l'adjonction de Madagascar au programme a été approuvée par le comité de suivi du programme le 5 janvier 2018 puis par la Commission Européenne le 29 mai 2019 (décision d'exécution n° C(2018) 3310 final du 29/05/2018).

Les 31 janvier, 8 et 13 février 2018, trois rencontres avec les principaux porteurs de projets potentiels du programme ont été organisées par l'autorité de gestion avec le concours respectif de l'Agence de développement et d'innovation de Mayotte (ADIM) pour l'axe 1, de l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'axe 2 et le Vice-Rectorat de Mayotte pour l'axe 3 du programme Interreg et en présence des services du département de Mayotte.

A l'initiative de l'autorité de gestion, les membres du secrétariat conjoint du programme se sont réunis pour la deuxième fois le 12 février 2018 à Mayotte en présence de M. Jean Lys HEVINIDRAZANA (Directeur du cabinet du secrétaire d'État auprès du Ministère des Affaires étrangères), M. Tahiriniaina Juliano SOJARISON (Directeur général du développement économique et Référant pour l'INTERREG V Mayotte) et M. Marcelin Doret Aymar TOTONIFANDRO (Directeur de la promotion des actions internationales décentralisées non gouvernementales à vocation économiques), représentants de Madagascar durant le mandat précédent. La délégation comorienne s'étant excusée.

A l'occasion de leur séjour, les membres de la délégation malagasy ont échangé avec les principaux acteurs institutionnels et les porteurs de projets potentiels de Mayotte sur les modalités de mise en œuvre du programme et sur leurs attentes et priorités sur l'ensemble des axes du programme dans la journée du 13 février 2018.

Ces rencontres ainsi que les actions d'accompagnement qui ont suivi ont permis d'assurer la programmation effective de 3 projets au 31 décembre 2018 pour un montant total de 1 808 974,11 €, soit 15,04% du FEDER alloué au programme.

Le premier comité de sélection du programme s'est tenu le 20 septembre 2018 avec la participation du référent malagasy au secrétariat conjoint du programme en visioconférence. 2 opérations ont été effectivement sélectionnées dont 1 portée par l'ADIM - *programme d'échanges et de développement économique commun entre les entreprises mahoraises et malgaches, phase 1* - au cours de l'année 2018 et 1 autre opération portée par

le Lycée agricole de Coconi (Mayotte) - *Echanges en formation professionnelle agricole avec l'Union des Comores et Madagascar dans le cadre du REAP AAOI- sur 3 ans.*

Le deuxième comité de sélection a été réalisé par voix de consultation écrite de ses membres le 24 décembre 2018. 1 opération portée par la Délégation territoriale de la Croix-Rouge française de Mayotte avec l'appui de la Plateforme d'intervention régionale de l'Océan Indien - *Projet de renforcement de la résilience des populations de l'archipel des Comores et des capacités de préparation des acteurs de la gestion des risques de catastrophes dans un contexte de changement climatique* - a été programmée.

Le 12 novembre 2018, un réunion technique a été organisé préalablement à la tenue du comité de suivi du programme en présence de Monsieur Pierre-Emmanuel Leclerc, représentant de la Direction Générale de la Politique Régionale et Urbaine (DG-REGIO) de la Commission Européenne et des représentants des membres du comité de suivi.

Il fut l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle du programme et sur les perspectives de programmation du programme. Le plan stratégique de communication et le plan d'évaluation du programme ont été aussi étudiés conformément aux règles communautaires. Des ajustements ont été également opérés sur le règlement intérieur du comité de suivi, le règlement intérieur du comité de sélection et sur les méthodes et critères de sélection des opérations soutenues par le programme afin d'assurer la dynamique de programmation du programme.

Le deuxième comité de suivi du programme s'est tenu le 20 décembre 2018 sous la coprésidence du préfet de Mayotte, Monsieur Dominique SORAIN et du président du conseil départemental de Mayotte, Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI et en présence de Madame Verò Henintsoa ANDRIAMIARISOA, Conseillère aux affaires étrangères, Directrice de la promotion de la diplomatie des collectivités au sein du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar et correspondante du secrétariat conjoint.

Près de 70 personnes, représentants les principaux acteurs organisations socio-économiques de l'île, étaient également présentes.

Lors de ce deuxième comité de suivi, l'autorité de gestion a fait part aux membres du comité des éléments qu'il compte adresser à la Commission Européenne en réponse au courrier du 19/09/2018 adressé à la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne (UE) et par lequel, la Commission a attiré l'attention de l'autorité de gestion sur les risques de dégageement de près de 220 000 € de crédit sur le programme à la fin de l'année 2018.

Le comité de suivi a également adopté les plans et règlements issus des travaux du comité technique du 12 novembre 2018.

Lors de ce comité, les membres du comité de suivi ont convenu de doter le secrétariat conjoint du programme de moyens humains et techniques adéquates pour assurer l'instruction des dossiers présentés et la mise en œuvre du plan stratégique de communication et du plan d'évaluation du programme afin d'amplifier e la dynamique de programmation engagée au cours de l'année 2019 et d'éviter l'application des règles liées au dégageement des dépenses non certifiés dans les délais réglementaires.



Non validé

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	(a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération	3 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'axe 1. L'opération portée par l'Agence de développement et d'innovation de Mayotte (ADIM) a été programmée pour un montant de 55 071 € de FEDER et terminée au cours de l'année 2018. Le projet porté par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire n'a pas été conventionné en l'absence de réponse aux réserves émises par les membres du comité de sélection et de cofinancement du projet. Le projet porté par le Groupement des entreprises mahoraises de tourisme (GEMTOUR) a été déclaré inéligible au regard des objectifs spécifiques et critères de sélection du programme par le comité de présélection du 30/11/2018.
2	(b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone	1 dossier a été déposé dans le cadre de l'axe 2. L'opération portée par la la délégation territoriale de la Croix-Rouge française à Mayotte et la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI) a été programmée pour un montant 1 332 000 € de FEDER sur trois ans. Un projet porté par le Centre hospitalier de Mayotte (CHM) est en cours d'élaboration.
3	(c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier	4 projets ont été présentés. L'opération portée par le Lycée agricole de Coconi a été programmée pour un montant de 421714 € de FEDER sur 3 ans. Les projets présentés par le Centre Universitaire de Mayotte (CUFR) ont été déclarés inéligible au regard des objectifs spécifiques et critères de sélection du programme par le comité de présélection du 30/11/2018. Le CUFR est invité à reformuler ses opérations afin de se conformer aux objectifs spécifiques du programme. Une rencontre avec l'opérateur est programmée à cet effet par l'autorité de gestion au cours de l'année 2019.
4	(d) Assistance technique	Les dossiers d'assistance technique portés par le département et la préfecture de Mayotte sont en cours d'élaboration

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.3d

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	50,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	50,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	80,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	80,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.
F	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	300,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.
S	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	300,00	0,00	programmée. 12 entreprises ont pris part aux activités programmées. Les porteurs de projets issus de la phase 1 seront accompagnés dans l'élaboration de leur projet de coopération avec le porteur de projet, l'ADIM, au cours de l'année 2019.

(I)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
F	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	0,00	0,00	0,00	0,00
S	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.3d.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
01r1	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	M€ (moyenne lissée sur 2010, 2011 et 2012)	3,91	2012	7,00	3,80		Données transmises par la direction des douanes de Mayotte le 03/05/2019 : Total des importations vers Mayotte 2,4 M€ + Total des exportations vers les pays partenaires 1,4 M€

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
01r1	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	0,00		3,40		3,40			

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2 - Accroître le nombre d'entreprises créées dans la zone de coopération par l'ouverture dans chaque territoire d'un accompagnement des créateurs des autres pays de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.3d.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
01r2	Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/Madagascar/Comores)	Nombre (cumulé)	4,00	2014	50,00	0,00		Aucune opération programmée.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
01r2	Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/Madagascar/Comores)	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	40,00		Une opération programmée à la fin de l'année 2018 (décembre). L'opération est en cours de réalisation
S	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	40,00	0,00	Une opération programmée à la fin de l'année 2018 (décembre). L'opération est en cours de réalisation
F	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	Nombre	10,00	0,00	Aucune action programmée
S	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	Nombre	10,00	0,00	Aucune action programmée
F	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	100,00	0,00	Aucune action programmée
S	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	100,00	0,00	Aucune action programmée

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	0,00	0,00	0,00	0,00
S	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	0,00	0,00	0,00	0,00
F	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	0,00	0,00	0,00	0,00
S	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	0,00	0,00	0,00	0,00
F	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
S	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	3 - Accroître les capacités d'accueil de soins, de secours en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins des populations et de la lutte contre les conséquences du changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
02r1	Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone	Nombre	6,00	2013	12,00	0,00		1 opération programmée à la fin de l'année 2018 (décembre). L'opération est en cours de réalisation
02r2	Nombre de personnels dédiés aux secours aux personnes qualifiées/certifiés à l'issue de l'action	Nombre (cumulé)	70,00	2013	400,00	0,00		1 opération programmée à la fin de l'année 2018 (décembre). L'opération est en cours de réalisation

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r1	Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone	0,00		0,00		0,00		0,00	
02r2	Nombre de personnels dédiés aux secours aux personnes qualifiées/certifiés à l'issue de l'action	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	4 - Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de faciliter l'accès aux soins dans la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
02r3	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores	Nombre	29 372,00	2013	70 000,00	0,00		Aucune action programmée
02r4	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG à Madagascar	Nombre	14 500,00	2013	30 000,00	0,00		Aucune action programmée

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r3	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores	0,00		0,00		0,00		0,00	
02r4	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG à Madagascar	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	5 - Accroître les échanges et le transfert de savoir –faire en vue de l'émergence et de la mise en œuvre de projets adaptés en matière de qualité d'eau, d'assainissement et de déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
02r5	Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement ou les déchets	Nombre	1,00	2014	5,00	0,00		Aucune action programmée

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r5	Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement ou les déchets	0,00		0,00		0,00			

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.10a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	1 000,00	0,00	Une opération programmée au second semestre de l'année 2018 (Projet du Lycée de Coconi). L'opération est en cours de réalisation
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	1 000,00	0,00	Une opération programmée au second semestre de l'année 2018 (Projet du Lycée de Coconi). L'opération est en cours de réalisation
F	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	10,00	0,00	Une opération programmée au second semestre de l'année 2018 (Projet du Lycée de Coconi). L'opération est en cours de réalisation
S	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	10,00	0,00	Une opération programmée au second semestre de l'année 2018 (Projet du Lycée de Coconi). L'opération est en cours de réalisation

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00	0,00	0,00
F	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00
S	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	6 - Accroître le flux d'échanges d'apprenants et d'enseignants en mobilité dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre des établissements scolaires et universitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.10a.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
03r1	Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	23,00	2014	150,00			Aucune action programmée
03r2	Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	3,00	2014	10,00			Aucune action programmée

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
03r1	Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	0,00		0,00		0,00		0,00	
03r2	Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	4 - (d) Assistance technique
-----------------	------------------------------

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.(d) Assistance technique

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	Nombre	12,00	3,00	3 rencontres ont été organisées avec les principaux porteurs de projets potentiels (chefs de file) des axe 1, 2 et 3 du programme dont une avec la participation des représentants du secrétariat conjoints du programme de Madagascar.
S	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	Nombre	12,00	3,00	3 rencontres ont été organisées avec les principaux porteurs de projets potentiels (chefs de file) des axe 1, 2 et 3 du programme dont une avec la participation des représentants du secrétariat conjoints du programme de Madagascar.
F	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	Nombre	6,00	0,00	Aucune formation organisée en 2018. Formations prévues en 2019
S	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	Nombre	6,00	0,00	aucune formation organisée en 2018. Formations prévues en 2019
F	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	Nombre	3,00	3,00	1 formation sur la commande publique, 1 autre sur la plateforme de dépôt et suivi de projet SYNERGIE-CTE et 1 autre sur l'instruction et suivi des dossiers déposés.
S	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	Nombre	3,00	3,00	1 formation sur la commande publique, 1 autre sur la plateforme de dépôt et suivi de projet SYNERGIE-CTE et 1 autre sur l'instruction et suivi des dossiers déposés.
F	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	Nombre	2,00	1,10	1 ETP mise à disposition par le Département de Mayotte depuis le 13 mars 2017 en remplacement du référent CTE. D'autres recrutements sont prévus au cours de l'année 2019 pour assurer l'instruction des demandes d'aides des axes 1 et 3 et la mise en œuvre du plan stratégique de communication et du plan d'évaluation du programme
S	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	Nombre	2,00	1,10	1 ETP mise à disposition par le Département de Mayotte depuis le 13 mars 2017 en remplacement du référent CTE. D'autres recrutements sont prévus au cours de l'année 2019 pour assurer l'instruction des demandes d'aides des axes 1 et 3 et la mise en œuvre du plan stratégique de communication et du plan d'évaluation du programme

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00	0,00	0,00
S	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00	0,00	0,00
F	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00	0,00	0,00
S	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00	0,00	0,00
F	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	0,00	1,00	0,00	0,00
S	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	0,00	0,00	0,00	0,00
F	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	1,00	1,00	0,00	0,00
S	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2018	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	25,00	50,00	0,00	L'opération programmée est terminée à la fin de l'année 2018
1	F	01R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	4 000 000,00	6 000 000,00	0,00	L'opération programmée est terminée à la fin de l'année 2018. Les dépenses afférentes seront présentées au cours de l'année 2019 pour paiement.
1	O	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	100	300,00	0,00	Aucune opération programmée en 2018. Appel à proposition lancé avril en 2019 avec une date de clôture au 28/06/2019
2	F	02R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	5 000 000,00	7 000 000,00	0,00	Aucune opération programmée en 2018. Appel à proposition lancé avril en 2019 avec une date de clôture au 28/06/2019
2	O	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	30	80,00	0,00	L'opération programmée en décembre 2018 sera mise en œuvre à compter de l'année 2019. Le projet du Centre Hospitalier de Mayotte sera présenté au cours de l'année 2019
2	O	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	40,00	100,00	0,00	Aucune opération programmée en 2018. Une rencontre avec les opérateurs concernés sera organisée en 2019 afin de formaliser un projet dans ce sens
3	F	03R2	Montant des dépenses certifiées	Euro	1 000 000,00	2 028 883,00	0,00	Aucune opération programmée en 2018. Perspectives positives pour l'année 2019
3	O	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	3	6,00	0,00	L'opération programmée en septembre 2018 sera mise en œuvre à compter de l'année 2019. D'autres opérations portées notamment par le Vice-Rectorat et le centre Universitaire de Mayotte seront programmées au cours de l'année 2019

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	0,00	0,00	0,00	0,00
1	F	01R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	02R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	03R2	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Total eligible expenditure incurred by beneficiaries and paid by 31/12/2018 and certified to the Commission
1	FEDER	Total	6 000 000,00	66,67	83 210,00	1,39%	83 210,00	0,00	0,00%	1	0,00
2	FEDER	Total	7 000 000,00	71,43	1 855 818,00	26,51%	1 855 818,00	0,00	0,00%	1	0,00
3	FEDER	Total	2 028 883,00	75,36	562 285,00	27,71%	562 285,00	0,00	0,00%	1	0,00
4	FEDER	Partie publique	1 775 000,00	84,51	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	
Total	FEDER		16 803 883,00	71,58	2 501 313,00	14,89%	2 501 313,00	0,00	0,00%	3	0,00
Total général			16 803 883,00	71,58	2 501 313,00	14,89%	2 501 313,00	0,00	0,00%	3	0,00

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

Pas de contributions prévues

Non validé

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	063	01	04	07	03		01	YT	83 210,00	83 210,00	0,00	1
2	FEDER	087	01	04	07	09		22	YT	1 855 818,00	1 855 818,00	0,00	1
3	FEDER	050	01	04	07	10		19	YT	562 285,00	562 285,00	0,00	1
4	FEDER	121	01	04	07			18	YT	0,00	0,00	0,00	0

Non valide

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

Non validé

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Non validé

Name	Fund	From month	From year	To month	To year	Type of evaluation	Thematic objective	Topic	Findings
------	------	------------	-----------	----------	---------	--------------------	--------------------	-------	----------

Non validé

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Comme souligné sur la stratégie du programme, le Département de Mayotte ainsi que l'Union des Comores et Madagascar font partie des territoires et pays les moins développés du monde et du sud-Ouest de l'Océan Indien. Malgré leur proximité géographique, les 3 territoires partagent très peu de relation leur permettant d'assurer leur essor de développement socio-économique.

L'accession de Mayotte au statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne en janvier 2014 a permis au département de Mayotte de bénéficier pour la première fois des fonds structurels et européens (FSE, FEADER, IEJ, FEDER). Les autres territoires bénéficient du soutien de l'UE à travers les programmes FED destinés à leur développement.

Initialement prévue pour soutenir la coopération entre Mayotte et les îles des Comores et Madagascar, le programme de coopération transfrontalière Interreg V Mayotte-Comores-Madagascar n'a été approuvé par la Commission Européenne qu'en novembre 2015 et qu'avec l'adhésion de l'Union des Comores, soit plus d'1 an et demi de retard.

Le programme ne pouvait donc soutenir que les opérations de coopération entre Mayotte et l'Union des Comores jusqu'au 5 janvier 2018, date à laquelle l'adjonction de Madagascar au programme a été effectué par le comité de suivi suite à l'accord des autorités malgaches intervenu le 3 octobre 2017.

Durant cette période, les rapports diplomatiques entre la France et les Comores ainsi que le climat sociopolitique assez morose des pays partenaires ont créés des frilosités auprès des opérateurs mahorais, par ailleurs principaux chef de file des opérations soutenues par le programme, à coopérer avec leurs homologues comoriens et n'ont pas permis d'engager le programme de manière opérationnelle.

L'adjonction de Madagascar au programme au début de l'année 2018 a permis d'amorcer une programmation au second semestre 2018. L'amélioration de la situation géopolitique dans la zone de coopération à la fin du second semestre de l'année 2018 devrait permettre de poursuivre la dynamique de programmation engagée en 2018 au cours de l'année 2019. L'autorité de gestion compte donc poursuivre le dialogue avec les autorités des pays partenaires et former un partenariat avec l'ensemble des organisations œuvrant en faveur de la coopération afin de trouver les synergies et complémentarités nécessaires aux opérations engagées dans la région.

Pour ce faire, l'autorité de gestion compte engager, au cours du premier semestre de l'année 2019, une démarche d'articulation du programme Interreg avec les autres programmes de développement que bénéficient les pays partenaires et privilégier les projets de coopération soutenues par les organisations régionales ou internationales, notamment dans le cadre des programmes soutenues par le fonds européen de développement (FED) et l'agence française de développement (AFD)...

L'autorité de gestion entend également adaptés les objectifs spécifiques du programme ainsi que les opérations soutenues en fonction des besoins de la zone de coopération après le lancement d'appel à manifestation d'intérêt sur tous les axes du programme à la fin du premier semestre 2019.

Pour faire face aux difficultés financières des acteurs socio-économiques de la région (acteurs mahorais et leurs partenaires), le comité de suivi du 20 décembre 2018 a adopté une disposition permettant à l'autorité de gestion du programme d'accorder une avance maximum de 30% en fonction de la situation financière et des garanties présentées par les opérateurs aussi bien publics que privés.

L'autorité de gestion envisage également de relever le taux maximum d'intervention du FEDER à 85% sur tous les axes du programme conformément au paragraphe 3. point b) de l'article 120 du règlement (UE) 1303/2013.

En fin, l'autorité de gestion s'engage aussi à adopter un plan d'assistance technique avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la zone de coopération, notamment avec le département de Mayotte, les chambres consulaires et autres acteurs sans but lucratif œuvrant pour le développement du territoire et des pays partenaires.

Non validé

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Non validé

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

Non validé

Non validé

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

Non applicable au programme

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

Non applicable au programme

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Pas de plan d'action commune élaboré dans le cadre du programme

Non validé

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Institué du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Pas de plan d'action commune élaboré dans le cadre du programme

Non validé

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
-----------------	--

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
-----------------	--

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
-----------------	---

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Axe prioritaire	4 - (d) Assistance technique
-----------------	------------------------------

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

Selon le plan d'évaluation du programme, les premières évaluations auront lieu en 2019.

Non validé

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

L'ouverture de Mayotte dans sa région permet de contribuer aux objectifs de développement durable liés aux transports et déplacements initialement basés uniquement sur sa relation étroite avec la France métropolitaine et le continent européen et d'Asie.

Les opérations programmées en 2018 sont en cours de réalisation. Les premières évaluations liées à ces opérations auront lieu en 2019.

Non validé

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	1 325 584,29	26,51%
Total	1 325 584,29	11,02%

Le système de gestion du programme permet avec l'installation du secrétariat conjoint auprès de l'autorité de gestion basé à Mayotte de contribuer aux objectifs visés.

Les opérations programmées en 2018 sont cours de réalisation. Les premières évaluations liées aux actions menées par les opérateurs seront réalisées à la fin de l'année 2019.

Non validé

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

Le rôle des partenaires a été renforcé par le comité de suivi du 20/12/2018.

Les principaux acteurs institutionnels et acteurs socioéconomiques de la région sont désormais membres de droit des différentes instances de gestion du programme (comité de suivi et comité de sélection) et disposent de voix délibératives.

Les premières évaluations sur leur participation auront lieu en 2019.

Non validé

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Le plan d'évaluation a été adopté au comité de suivi du programme en date du 20 décembre 2018. Sa mise en œuvre sera réalisée au cours de l'année 2019.

Non validé

Status	Name	Fund	Year of finalizing evaluation	Type of evaluation	Thematic objective	Topic	Findings (in case of execution)	Follow up (in case of execution)
--------	------	------	-------------------------------	--------------------	--------------------	-------	---------------------------------	----------------------------------

Non validé

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Le plan de communication a été validé lors du comité de suivi du programme en date du 20 décembre 2019. Sa mise en oeuvre sera réalisée au cours de l'année 2019.

Non validé

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Non applicable au programme

Non validé

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

Les plans de mise en oeuvre du programme (plan de communication et plan d'évaluation) ont été adoptés en 2018. Les actions prévues seront mise en oeuvre 2019. Les progrès réalisés ne seront donc évalués qu'à la fin de l'année 2019

Non validé

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Non applicable au programme

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Non validé

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Aucune opération programmée

Non validé

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les activités programmées seront réalisées principalement dans la zone de coopération et plus spécifiquement à Mayotte (seul territoire de l'Union appartenant au programme).

Les emplois créés bénéficieront principalement aux demandeurs d'emplois de la région.

Non validé

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Sur les indicateurs de l'axe 1 : le cadre de performance prévoyait 25 entreprises bénéficiant d'un soutien (CO01), 100 entreprises bénéficiant d'un soutien à la création (501R2) et 4 M € de dépenses certifiées (01R4).

12 entreprises mahoraises ont participé à l'opération de réseautage et de connaissances mutuels des entreprises mahoraises et malgaches portée par l'ADIM, projet estimé à 0,08 M€. Les bénéficiaires porteurs de projets devraient bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leurs projets de coopération au cours de l'année 2019 (phase 2 du projet). Les valeurs intermédiaires de 2018 ne sont donc pas atteintes.

Pour y remédier, un appel à proposition de projets a été lancé le 6 mai 2019 sur l'axe 1 du programme. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 28 juin 2019. L'autorité de gestion compte assurer la programmation des dossiers présentés au début du mois de septembre 2019. L'autorité de gestion privilégiera les opérations à forte valeur ajoutée pour ce premier appel à proposition.

Sur les indicateurs de l'axe 2 : le cadre de performance prévoyait 30 missions médicales organisées dans la zone de coopération (02R1), 40 professionnels engagés dans les échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets (02R3) et 5 M€ de dépenses certifiées (02R4).

1 opération a été programmée à la fin de l'année 2018 (décembre) pour un montant de 2,1 M€ sur 3 ans et sera mise en œuvre à partir l'année 2019. Les valeurs intermédiaires de 2018 ne sont donc pas atteintes.

Pour y remédier, l'autorité de gestion a choisi de privilégier le dépôt de dossiers en mode « guichet » ouvert de façon permanente compte tenu de la nature des opérations soutenues (opérations d'intérêt général généralement soumises à l'autorisation des instances politiques de la région) et des principaux bénéficiaires potentiels des fonds alloués (opérateurs restreints aux organisations publiques et privées sans but lucratifs ouvrants dans le domaine sanitaire et sociale, de l'eau, des déchets et de l'assainissement). Un projet de plus de 3 M€ sur 3 ans est en cours de préparation avec le centre hospitalier de Mayotte. Il sera déposé au cours de l'année 2019. Une mobilisation des porteurs de projets potentiels de l'axe 2 sera réalisée au cours de l'année 2019 et un accompagnement des services de l'autorité de gestion sera privilégié afin de lever les freins liés à la coopération des acteurs institutionnels de la région.

Sur les indicateurs de l'axe 3 : le cadre de performance prévoyait 3 conventions signées entre les établissements scolaires et universitaires de la zone de coopération (03R1) et 1 M€ de dépenses certifiées (03R2)

1 opération a été engagée au cours de l'année 2018 pour un montant de 0,5 M €. Les conventions de coopération devraient intervenir à l'issue du plan d'action qui sera établi dans le cadre de l'étude lancée dans la zone pour le développement de la formation professionnelle agricole. Les valeurs intermédiaires de 2018 ne sont donc pas atteintes.

Pour y remédier, l'autorité de gestion compte mobiliser les porteurs de projets potentiels à s'engager dans une démarche similaire à celui du Lycée agricole de Coconi en privilégiant les opérations consistant à l'élaboration d'un diagnostic et un plan d'action pour conforter ou augmenter l'offre de la formation initiale et continue dans

la zone de coopération. Les actions portées par les opérateurs publics et leurs groupements seront privilégiées.

Non validé

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------

Non validé